

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00278

Numéro SIREN : 818 032 526

Nom ou dénomination : 3 B INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 19072

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

3 B INVEST

26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2016 B 278 / 2018-B-19072

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 21/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 26/03/2018

Concernant la société

3 B INVEST
Société par actions simplifiée
26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 Montpellier cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-19072 le 21/12/2018

R.C.S. MONTPELLIER 818 032 526 (2016 B 278)

Fait à MONTPELLIER le 21/12/2018,

LE GREFFIER



16 B 978

21 DEC. 2018

18 B 19072

3B INVEST.

26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER

Constaté conforme
à l'original

L
3 pages / 8

3B INVEST

Liasse fiscale

Liasse fiscale

DGFiP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3B INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 81803252600019		Néant ☐	
		Exercice N° 3101921017	
		Dot	Amortissements, provisions
		1	3
			Net
			3
Capital souscrit non appelé (1) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC
		Frais de développement * CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires AP	AG
		Fonds commercial (1) AH	AI
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO
		Constructions AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS
		Autres immobilisations corporelles AT	AU
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AS		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BI	BG	
	Autres immobilisations financières * BH	BI	
	TOTAL (II) BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM
		En cours de production de biens BN	BO
		En cours de production de services BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis BR	BS
		Marchandises BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY
		Autres créances (3) BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE
DIVERS	Disponibilités CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	
	TOTAL (III) CJ	CK	
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	13 484	13 484
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
CP		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (Annexe 33 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		3B INVEST		Néant ☐	
		Passif N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé : 1 000)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB			
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'actives originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(466)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfices ou pertes)	DI	127		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	661		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	12 300		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	524		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	12 824			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 484			
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation imputé au capital	EF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	EG			
		EH			
		FI			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	FJ			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	FK	12 824		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Procédure obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3B-INVEST		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		
	biens *					
	services *					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (11)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	480	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA	
		- dotations aux amortissements *				
		- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (6) (11)					GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - II)					GG	
opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	606	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	606	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			QR		
	Différences négatives de change			QS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			QT		
	Total des charges financières (VI)			QU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					QV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					QW	

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

1 DGP/P N° 2053-SD 2017

**Formulare obligatoriu (articol 53.4
din Regulamentul de aplicare)**

Désignation de l'entreprise		3B INVEST		Néant ☐															
				Exercice N															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA															
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB															
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD															
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE															
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF															
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH															
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IX															
Impôts sur les bénéfices *				IX															
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	606														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	480														
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	127														
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO														
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY														
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG														
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP														
			- Crédit-bail immobilier		HQ														
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II														
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			U														
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			JK														
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX														
	(6ter)	Dont amortissements des inscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC														
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD														
	(9)	Dont transferts de charges			A1														
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2														
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3														
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4														
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			AG	obligatoires	A9													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels										
Exercice N																			
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire réglementaire officiel
N° A du Code général
des impôts

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise		3B INVEST		Neant		*				
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Concessions à une réévaluation postérieurement à la mise en équivalence		Acquisitions, titulaires, apports et versements de fonds à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KB	KE	KP		
CORPORELLES	Terrains					KC	KII	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	LJ		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX		
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK	LL	LM		
	TOTAL III					LN	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					OU	OM	OT	
		Autres participations					OV	OW		
		Autres titres immobilisés			15		IR	IS	5 000	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	IU	606			
TOTAL IV			15		LN	LS	5 606			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	15	OH	5 606	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Distinctions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * par évaluation, par mise en équivalence			
		par élément de poste à poste		par caractère d'actif ou de passif				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	CO	IO	OT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions				IS	MC	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers				IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX	MY	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III					IV	NO	NI	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	OU	OW		
		Autres participations					IO	OX	OY	OZ	
		Autres titres immobilisés			15		II	2B	5 000	2D	
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2B	606	2D			
TOTAL IV			15		I3	NI	5 606	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	OK	15	OL	5 606	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **3B INVEST**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (test 1 + col.2) + col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3B INVEST

Néant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	YN		YP		YQ		YR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Montant net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q1	Q3	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	R1	R3	R1
	Inst. géol., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non cessif (N1 + N2 + N6)	NW					NZ	
Total général non cessif (NS + NT + NT)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2036-SD 2017

Formulaire obligatoire article 31 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 3B INVEST		Néant ☒				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TE	TF	TF	
	Amortissements dérogatoires :	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	• incorporelles	6A	6B	6C	6D
		• corporelles	6E	6F	6G	6H
		• titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
		• titres de participation	6M	6N	6O	6P
		• autres immobilisa- tions financières (1) *	6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X	
	Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6C	6D	6E	6F	
	TOTAL III	6G	6H	6I	6J	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6H	6I	6J	6K	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UF	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UI	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16B278

21 DEC. 2018

18B19072

3 B INVEST
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26, allée jules MILHAU
34265 Montpellier Cedex 2
RCS Montpellier 818 032 526

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-six mars,
A 09 heures.

Les actionnaires de la société 3 B INVEST, SAS au capital de 1.000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 26, allée Jules Milhau – Immeuble Le Triangle – 34265 Montpellier Cedex 2, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Etienne BROUILLARD, Président, propriétaire de 45 actions.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, propriétaire de 10 actions ;
- Madame Marie-Laure BROUILLARD, propriétaire de 45 actions.

Soit au total 3 actionnaires présents, totalisant 100 actions .

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

EB

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 126,55 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 126.55 €

Après affectation du résultat, le solde du report à nouveau sera de 339.28 € (solde débiteur).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société 3 B INVEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Jean Patrick BROUILLARD pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

